

## **LISTE DES MEMBRES SIEGEANTS AU COMITE DE PILOTAGE**

- Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Les Maires des communes concernées en Gironde ou leurs représentants : Anglade, Blaye, Braud-et-Saint-Louis, Donnezac, Etauliers, Eyrens, Fours, Marcillac, Reignac, Saint-Androny, Saint-Aubin de Blaye, Saint-Caprais de Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint Genès de Blaye
- Les Maires des communes concernées en Charente-Maritime ou leurs représentants : Boisredon, Chamouillac, Salignac de Mirambeau,
- Le Président de la communauté de communes de l'Estuaire ou son représentant,
- Le Président de la communauté de communes du canton de Blaye ou son représentant,
- Le Président de la communauté de communes du canton de Savin ou son représentant,
- Le Président du syndicat intercommunal du bassin versant de la Livenne ou son représentant,
- Le Président du syndicat intercommunal de la défense de la digue des Quenouilles ou son représentant,
- Le Président du syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary ou son représentant,
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ou son représentant,
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Le Président de la Fédération Départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant,
- Le Président de la Fédération Départementale des chasseurs de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Le Président de la Fédération Départementale des associations agréées pour la Pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- Le Président de la Fédération Départementale des pêcheurs de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Le Directeur du CNPE du Blayais ou son représentant,
- Le Directeur de l'A.S.A du Petit Marais du Blayais ou son représentant,
- Le Directeur de l'A.S.A des Marais de la Vergne ou son représentant,
- Le Directeur de l'A.S.A des Marais de Saint Louis Saint Simon ou sont représentant
- Le Président de la LPO ou son représentant,
- Le Président du Collectif Estuaire ou son représentant.
- Le Préfet de Gironde ou son représentant,
- Le Préfet de Charente-Maritime ou son représentant,
- Le Sous-préfet de Blaye
- La Sous-préfète de Jonzac
- Le Directeur régional de l'Environnement Aquitaine ou son représentant,
- Le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Gironde ou son représentant,
- Le Chef de brigade du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant,
- Le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Le Directeur du PAB ou son représentant,
- Le Délégué régional du CNASEA,
- Le Directeur de l'ONCFS ou son représentant.
- Le Président du Conseil Scientifique régional pour le Patrimoine Naturel ou son représentant,
- Le Président du Pays Haute Gironde ou son représentant, Le directeur du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde ou son représentant,
- Le Président du Forum des Marais ou son représentant,
- Le Directeur de la SEPANSO.